



PREFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS
Service Eau et Risques

ARRETE PREFECTORAL MODIFICATIF RELATIF À L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5, R. 125-23 à R. 125-27 et R. 563-1 à R. 563-8 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le décret n° 2004 – 374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de M. Pierre de BOUSQUET de FLORIAN, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2006 modifié fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 février 2008 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour l'établissement CALAIRE CHIMIE sur le territoire des communes de Calais et Coulogne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2009 prorogeant de 15 mois, à compter du 29 août 2009, le délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques de la société CALAIRE CHIMIE ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2010 prolongeant de 15 mois, à compter du 29 novembre 2010, le délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques de la société CALAIRE CHIMIE ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 février 2008 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour les sociétés INTEROR et SYNTHEXIM sur le territoire de la commune de Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2009 prorogeant de 15 mois, à compter du 29 août 2009, le délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques des sociétés INTEROR et SYNTHEXIM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2010 prolongeant de 15 mois, à compter du 29 novembre 2010, le délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques des sociétés INTEROR et SYNTHEXIM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2009 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société ACT'APPRO sur le territoire des communes de Ternas et Gouy-en-Ternois ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2010 approuvant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'établissement ACT'APPRO sur le territoire des communes de Ternas et Gouy-en-Ternois ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2009 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société LOGISTINORD sur le territoire des communes de Villers-les-Cagnicourt et Saudemont ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2010 approuvant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'établissement LOGISTINORD sur le territoire des communes de Villers-les-Cagnicourt et Saudemont ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 août 2009 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour la société CECA sur le territoire des communes de Feuchy, Athies, Saint-Laurent-Blangy et Tilloy-les-Mofflaines ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2011 prolongeant de 12 mois, jusqu'au 10 février 2012 inclus, le délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques de la société CECA ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2009 modifié le 20 septembre 2010 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour la société PRIMAGAZ sur le territoire des communes de Dainville et Wailly-les-Arras ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mars 2011 prolongeant de 12 mois à compter du 15 mars 2011, le délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques de la société PRIMAGAZ ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-10-174 du 10 mars 2011 portant délégation de signature ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-du-Calais ;

ARRETE

Article 1 :

Le présent arrêté modifie les dispositions de l'arrêté préfectoral du 15 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Article 2 :

L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L.125-5 du Code de l'Environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe du présent arrêté.

Article 3 :

Une copie du présent arrêté est adressée aux maires des communes et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté et la liste annexée seront affichés dans les mairies de ces communes et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais accessible sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr) dans la sous-rubrique « recueil des actes administratifs ».

Mentions de l'arrêté et de ses modalités de consultation seront insérées dans un journal diffusé dans le département.

Article 4 :

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, sis 143, Rue Jacquemars Gielée à Lille (59800), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage.

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du Ministre dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois, suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 5 :

Mesdames et Messieurs le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le directeur de cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissements, les chefs de service régionaux et départementaux concernés, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

ARRAS, le 15 Avril 2011

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Jacques WITKOWSKI



PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Annexe à l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2011
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs

**Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques
naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location**

N° Insee	Communes	PPR naturel prescrit	PPR naturel par anticipation	PPR naturel approuvé	PPR technologique prescrit	PPR technologique approuvé	Zonage Sismique
	ABLAIN-SAINT-NAZAIRE						S
	ACHEVILLE						S
	ACHICOURT						S
	ACHIET-LE-GRAND						S
	ACQ						S
	ACQUIN-WESTBECOURT						S
	ADINFER						S
	AFFRINGUES						S
	AGNEZ-LES-DUISANS						S
	AGNIERES						S
	AGNY						S
	AIRE-SUR-LA-LYS						S
	AIRON-NOTRE-DAME						S
	AIX-EN-ERGNY						S
	AIX-EN-ISSART						S
	AIX-NOULETTE						S
	ALEMBON						S
	ALINCTHUN						S
	ALLOUAGNE						S
	ALQUINES	Mvt					S
	AMBLETEUSE	Mvt		Mvt			S
	AMBRICOURT						S
	AMBRINES						S
	AMES						S
	AMETTES						S
	ANDRES						S
	ANGRES						S
	ANNAY				Th, Ex		S
	ANNEQUIN						S
	ANNEZIN						S
	ANVIN						S
	ANZIN-SAINT-AUBIN						S

ARDRES					S
ARLEUX-EN-GOHELLE	Mvt				S
ARQUES				Tx, Th, Ex	S
ARRAS					S
ATHIES				Tx, Th, Ex	S
LES ATTAQUES					S
ATTIN					
AUBIGNY-EN-ARTOIS					S
AUBIN-SAINT-VAAST					
AUCHEL					S
AUCHY-AU-BOIS					S
AUCHY-LES-HESDIN					
AUCHY-LES-MINES					S
AUDEMBERT					S
AUDINCTHUN					S
AUDINGHEN	Mvt		Mvt		S
AUDREHEM					S
AUDRESSELLES	Mvt		Mvt		S
AUDRUICQ					S
AUMERVAL					S
AUTINGUES					S
AVERDOINGT					S
AVESNES					S
AVESNES-LE-COMTE					S
AVESNES-LES-BAPAUME	Mvt				S
AVION					S
AVONDANCE					S
AVROULT					S
AYETTE					S
AZINCOURT					S
BAILLEUL-AUX-CORNAILLES					S
BAILLEUL-LES-PERNES					S
BAILLEUL-SIR-BERTHOULT					S
BAINCTHUN					S
BAINGHEN					S
BAJUS					S
BALINGHEM					S
BANCOURT	Mvt				S
BAPAUME					S
BARALLE					S
BARASTRE	Mvt				S
BARLIN					S
BARLY	Mvt				
BASSEUX					S
BAYENGHEM-LES-EPERLECQUES					S
BAYENGHEM-LES-SENINGHEM					S
BAZINGHEM					S
BEAENCOURT					S
BEAENCOURT					S
BEAUMERIE-SAINT-MARTIN					
BEAUMETZ-LES-AIRE					S
BEAUMETZ-LES-CAMBRAI					S
BEAUMETZ-LES-LOGES					S

BEURAINS						S
BEURAINVILLE						S
BECOURT						S
BEHAGNIES						S
BELLEBRUNE						S
BELLE-ET-HOULLEFORT						S
BELLONNE						S
BENIFONTAINE						S
BERCK		Mvt				S
BERGUENEUSE						S
BERLES-MONCHEL						S
BERMICOURT						S
BERNEVILLE		Mvt				S
BERNIEULLES						S
BERTINCOURT						S
BETHONSART						S
BETHUNE				Th, Tx, Ex		S
BEUGIN						S
BEUGNATRE						S
BEUGNY						S
BEUSSENT						S
BEUTIN						S
BEUVREQUEN						S
BEUVRY				Th, Tx, Ex		S
BEZINGHEM						S
BIACHE-SAINT-VAAST						S
BIEFVILLERS-LES-BAPAUME						S
BIHUCOURT						S
BILLY-BERCLAU						S
BILLY-MONTIGNY						S
BIMONT						S
BLAIRVILLE						S
BLANGY-SUR-TERNOISE						S
BLENDÉCQUES				Tx, Th, Ex		S
BLEQUIN						S
BLESSY						S
BLINGEL						S
BOIRY-BECQUERELLE		Mvt				S
BOIRY-NOTRE-DAME						S
BOIRY-SAINT-MARTIN						S
BOIRY-SAINT-REMI		Mvt				S
BOIS-BERNARD						S
BOISDINGHEM						S
BOISLEUX-AU-MONT						S
BOISLEUX-SAINT-MARC						S
BOMY						S
BONNINGUES-LES-ARDRES						S
BONNINGUES-LES-CALAIS						S
BOUBERS-LES-HESMOND						S
BOULOGNE-SUR-MER		Mvt				S
BOUQUEHAULT			Mvt			S

BOURECQ					S
BOURLON					S
BOURNONVILLE					S
BOURS					S
BOURSIN					S
BOURTHES					S
BOUVELINGHEM					S
BOUVIGNY-BOYEFFLES					S
BOYAVAL					S
BOYELLES	Mvt				S
BREBIERES					S
BREMES					S
BREXENT-ENOCQ					
BRIMEUX					
BRUAY-LA-BUISSIERE					S
BRUNEMBERT					S
BRIAS					S
BUIRE-AU-BOIS					
BUISSY					S
BULLECOURT					S
BULLY-LES-MINES					S
BURBURE	Mvt				S
BUS					S
BUSNES					S
CAFFIERS					S
CAGNICOURT					S
CALAIS	Mvt			Tx, Ex, Th	S
CALONNE-RICOUART					S
CALONNE-SUR-LA-LYS	Mvt				S
LA CALOTERIE					
CAMBLAIN-CHATELAIN					S
CAMBLIGNEUL					S
CAMBLAIN-L'ABBE					S
CAMBRIN					S
CAMIERS	Mvt				
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS					S
CAMPAGNE-LES-GUINES					S
CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES					S
CANLERS					S
LA CAPELLE-LES-BOULOGNE					S
CAPELLE FERMONT					S
CARENCY					S
CARLY					S
CARVIN					S
CAUCHY-A-LA-TOUR					S
CAUCOURT					S
CAVRON-SAINT-MARTIN					
CHELERS					S
CHERIENNES	Mvt				
CHERISY					S

CHOCQUES				Tx, Th, Ex	S
CLAIRMARAIS					S
CLARQUES					S
CLENLEU					S
CLERQUES					S
CLETY					S
COLEMBERT					S
COLLINE-BEAUMONT					
LA COMTE					S
CONCHIL-LE-TEMPLE	Mvt				
CONDETTE	Mvt				S
CONTES					
CONTEVILLE-LES-BOULOGNE					S
CONTEVILLE-EN-TERNOIS					S
COQUELLES	Mvt				S
CORBEHEM					S
CORMONT					S
COULOGNE				Tx, Th, Ex	S
COULOMBY					S
COUELLE-NEUVE					S
COUELLE-VIEILLE					S
COURCELLES-LE-COMTE					S
COURCELLES-LES-LENS					S
COURRIERES					S
COURSET					S
LA COUTURE	Mvt				S
COYECQUES					S
CREMAREST					S
CREPY					S
CREQUY					S
CROISILLES					S
CROIX-EN-TERNOIS					S
CUCQ	Mvt				
CUINCHY					S
DAINVILLE				Th, Ex	S
DANNES	Mvt				
DELETTES					S
DENNEBROEUCQ					S
DESVRES					S
DIEVAL					S
DIVION					S
DOHEM					S
DOUDEAUVILLE					S
DOURGES					S
DOURIEZ					
DOUVRIN					S
DROCOURT					S
DROUVIN-LE-MARAIS					S
DUISANS					S
DURY					S
ECHINGHEN					S
ECLIMEUX					S

ECOURT-SAINT-QUENTIN					S
ECOUST-SAINT-MEIN					S
ECQUEDECQUES					S
ECQUES					S
ECURIE					S
ELEU-DIT-LEAUWETTE					S
ELNES					S
EMBRY					S
ENGUINEGATTE					S
ENQUIN-LES-MINES					S
ENQUIN-SUR-BAILLONS					S
EPERLECQUES	Mvt				S
EPINOY					S
EPS					S
EQUIHEN-PLAGE	Mvt		Mvt		S
EQUIRRE					S
ERGNY					S
ERIN					S
ERNY-SAINT-JULIEN					S
ERVILLERS					S
ESCALLES	Mvt		Mvt		S
ESCOEUILLES					S
ESQUERDES					S
ESSARS				Th, Tx, Ex	S
ESTEVELLES				Th, Ex	S
ESTREE-BLANCHE					S
ESTREE-CAUCHY					S
ESTREELLES					
ETAING					S
ETAPLES	Mvt				
ETERPIGNY					S
ETRUN					S
EVIN-MALMAISON					S
FAMPOUX					S
FARBUS					S
FAUQUEMBERGUES					S
FAVREUIL					S
FEBVIN-PALFART	Mvt				S
FERFAY					S
FERQUES					S
FESTUBERT					S
FEUCHY				Tx, Th, Ex	S
FICHEUX					S
FIÉFS					S
FIENNES					S
FLECHIN					S
FLEURBAIX					S
FLEURY					S
FLORINGHEM					S
FONTAINE-LES-BOULANS					S
FONTAINE-LES-CROISILLES					S
FONTAINE-LES-HERMANS					S

FOSSEUX					S
FOUFLIN-RICAMETZ					S
FOUQUEREUIL					S
FOQUIERES-LES-BETHUNE					S
FOQUIERES-LES-LENS					S
FREMICOURT	Mvt				S
FRENCQ					
FRESNES-LES-MONTAUBAN					S
FRESNICOURT-LE-DOLMEN					S
FRESNOY-EN-GOHELLE					S
FRESSIN					
FRETHUN					S
FREVILLERS					S
FREVIN-CAPELLE					S
FRUGES					S
GAUCHIN-LE-GAL					S
GAUCHIN-VERLOINGT					S
GAUDIEMPRE	Mvt				
GAVRELLE					S
GENNES-IVERGNY					
GIVENCHY-EN-GOHELLE	Mvt				S
GIVENCHY-LE-NOBLE					S
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE					S
GOMIECOURT					S
GONNEHEM					S
GOSNAY					S
GOUVES					S
GOUY-SERVIN					S
GOUY-EN-TERNOIS				Tx, Th, Ex	S
GOUY-SOUS-BELLONNE					S
GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT					S
GRENAY					S
GRIGNY					
GROFFLIERS	Mvt				
GUARBECQUE					S
GUEMAPPE	Mvt				S
GUEMPS					S
GUINES					S
GUISY					
HABARCQ					S
HAILLICOURT					S
HAINES					S
HALINGHEN					S
HALLINES					S
HAMBLAIN-LES-PRES					S
HAMELINCOURT					S
HAM-EN-ARTOIS					S
HAMES-BOUCRES					S
HAPLINCOURT					S
HARDINGHEN					S
HARNES	Mvt				S
HAUCOURT					S

HAUTE-AVESNES					S
HAUTEVILLE					S
HAUT-LOQUIN					S
HAVRINCOURT					S
HELFAUT					S
HENDECOURT-LES-CAGNICOURT					S
HENDECOURT-LES-RANSART					S
HENINEL					S
HENIN-BEAUMONT					S
HENIN-SUR-COJEUL					S
HENNEVEUX					S
HERBELLES					S
HERBINGHEN					S
HERLY					S
HERMAVILLE					S
HERMELINGHEN					S
HERMIES	Mvt				S
HERMIN					S
HERNICOURT					S
HERSIN-COUPIGNY					S
HERVELINGHEN					S
HESDIGNEUL-LES-BETHUNE					S
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE					S
HESDIN-L'ABBE	Mvt				S
HESMOND					
HESTRU					S
HEUCHIN					S
HEURINGHEM					S
HEZECQUES					S
HINGES	Mvt				S
HOCQUINGHEN					S
HOUCHIN					S
HOUDAIN					S
HOULLE					S
HUBERSENT					S
HUCLIER					S
HUCQUELIERS					S
HULLUCH					S
HUMBERT					S
HUMEROEUILLE					S
INCHY-EN-ARTOIS					S
INGHEM					S
ISBERGUES				Tx, Th, Ex	S
ISQUES					S
IZEL-LES-EQUERCHIN					S
IZEL-LES-HAMEAUX					S
JOURNY					S
LABEUVRIERE				Tx, Th, Ex	S
LABOURSE					S
LABROYE					
LACRES					S
LAGNICOURT-MARCEL					S
LAIRES					S

LAMBRES					S
LANDRETHUN-LE-NORD					S
LANDRETHUN-LES-ARDRES					S
LAPUGNOY				Tx, Th, Ex	S
LATTRE-SAINT-QUENTIN					S
LAVENTIE					S
LEBUCQUIERE					S
LECHELLE					S
LEDINGHEM					S
LEFOREST				Ex	S
LENS					S
LESPESES					S
LESPINOY					
LESTREM					S
LEUBRINGHEN					S
LEULINGHEM					S
LEULINGHEN-BERNES					S
LIBERCOURT					S
LICQUES					S
LIERES					S
LIETTRES					S
LIEVIN					S
LIGNEREUIL					S
LIGNY-LES-AIRE					S
LIGNY-SAINT-FLOCHEL					S
LIGNY-THILLOY					
LILLERS					S
LINGHEM					S
LISBOURG					S
LOCON					S
LOISON-SOUS-LENS					S
LONGFOSSE					S
LONGUENESSE					S
LONGUEVILLE					S
LONGVILLERS					
LOOS-EN-GOHELLE					S
LORGIES					S
LOTTINGHEM					S
LOUCHES					S
LOZINGHEM					S
LUGY					S
LUMBRES					S
LA MADELEINE-SOUS-MONTREUIL					
MAGNICOURT-EN-COMTE					S
MAISNIL					S
MAISNIL-LES-RUITZ					S
MAISONCELLE					S
MAIZIERES					S
MAMETZ					S
MANIN					S
MANINGHEM					S
MANINGHEN-HENNE					S
MARCK	Mvt				S

MARENLA					
MARESQUEL-ECQUEMICOURT					
MAREST					S
MARLES-LES-MINES					S
MARLES-SUR-CANCHE					
MAROEUIL					S
MARQUAY					S
MARQUION				Tx, Th, Ex	S
MARQUISE					S
MATRINGHEM					S
MAZINGARBE				Th, Ex, Tx	S
MAZINGHEM					S
MENCAS					S
MENNEVILLE					S
MENTQUE-NORBECOURT					S
MERCATEL					S
MERCK-SAINT-LIEVIN					S
MERICOURT					S
MERLIMONT	Mvt				
METZ-EN-COUTURE					S
MEURCHIN				Tx, Th, Ex	S
MINGOVAL					S
MONCHIET					S
MONCHY-BRETON					S
MONCHY-CAYEUX					S
MONCHY-LE-PREUX					S
MONT-BERNANCHON	Mvt				S
MONTENESCOURT					S
MONTIGNY-EN-GOHELLE					S
MONTREUIL-SUR-MER					
MONT-SAINT-ELOI					S
MORCHIES					S
MORINGHEM					S
MORY					S
MOULLE					S
MOYENNEVILLE					S
MUNCQ-NIEURLET					S
NABRINGHEN					S
NEDON					S
NEDONCHEL					S
NEMPONT-SAINT-FIRMIN					
NESLES					S
NEUFCHATEL-HARDELLOT	Mvt				S
NEUVE-CHAPELLE					S
NEUVILLE-BOURJONVAL	Mvt				S
NEUVILLE-SAINT-VAAST					S
NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL					
NEUVILLE-VITASSE					S
NEUVIREUIL					S
NIELLES-LES-BLEQUIN					S
NIELLES-LES-ARDRES					S
NIELLES-LES-CALAIS					S

NOEUX-LES-AUXI					
NOEUX-LES-MINES					S
NORDAUSQUES					S
NOREUIL					S
NORRENT-FONTES					S
NORTKERQUE					S
NORT-LEULINGHEM					S
NOUVELLE-ÉGLISE					S
NOYELLES-GODAULT					S
NOYELLES-LES-VERMELLES					S
NOYELLES-SOUS-BELLONNE					S
NOYELLES-SOUS-LENS					S
NOYELLETTÉ					S
NOYELLE-VION					S
OBLINGHEM					S
OFFEKERQUE					S
OFFRETHUN					S
OIGNIES					S
OISY-LE-VERGER					S
OPPY					S
OSTREVILLE					S
OURTON					S
OUTREAU					S
OUVE-WIRQUIN					S
OYE-PLAGE		Mvt			S
PALLUEL		Mvt			S
LE PARCQ					
PARENTY					S
PELVES					S
PENIN					S
PERNES					S
PERNES-LES-BOULOGNE					S
PEUPLINGUES					S
PIERREMONT					S
PIHEM					S
PIHEN-LES-GUINES					S
PITTEFAUX					S
PLANQUES					S
PLOUVAIN					S
BOUIN-PLUMOISON					
POLINCOVE					S
LE PONCHEL					
PONT-A-VENDIN					
LE PORTEL		Mvt		Mvt	Th, Ex
PREDEFIN					S
PRESSY					S
PREURES					S
PRONVILLE		Mvt			S
PUISIEUX					
QUEANT					S
QUELMES					S
QUERCAMPS					S
QUERNES					S

QUESQUES					S
QUESTRECQUES					S
QUIERY-LA-MOTTE					S
QUIESTEDE					S
QUILEN					S
RACQUINGHEM					S
RADINGHEM					S
RAMECOURT					S
RANG-DU-FLIERS	Mvt				
RANSART					S
REBECQUES					S
REBERGUES					S
REBREUVE-RANCHICOURT					S
REBREUVIETTE					
RECLINGHEM					S
RECOURT					S
RECQUES-SUR-COURSE					
RECQUES-SUR-HEM					S
RELY					S
REMILLY-WIRQUIN					S
REMY					S
RENTY					S
RETY					S
RICHEBOURG					S
RIENCOURT-LES-BAPAUME					S
RIENCOURT-LES-CAGNICOURT					S
RIMBOVAL					S
RINXENT					S
RIVIERE					S
ROBECQ					S
ROCLINCOURT					S
ROCQUIGNY	Mvt				S
RODELINGHEM					S
ROELLECOURT					S
ROEUX					S
ROLLANCOURT	Mvt				
ROMBLY					S
ROQUETOIRE					S
ROUVROY					S
ROYON					S
RUISSEAUVILLE					S
RUITZ					S
RUMAUCOURT					S
RUMILLY					S
RUMINGHEM					S
RUYAULCOURT					S
SACHIN					S
SAILLY-EN-OSTREVENT					S
SAILLY-LABOURSE					S
SAILLY-SUR-LA-LYS					S
SAINS-EN-GOHELLE					S
SAINS-LES-FRESSIN					S
SAINS-LES-MARQUION					S

SAINS-LES-PERNES					S
SAINTE-AUSTREBERTHE					S
SAINTE-CATHERINE					S
SAINT-DENOEU					S
SAINT-ETIENNE-AU-MONT	Mvt				S
SAINT-FLORIS					S
SAINT-FOLQUIN					S
SAINT-HILAIRE-COTTES					S
SAINT-INGLEVERT					S
SAINT-JOSSE	Mvt				S
SAINT-LAURENT-BLANGY				Tx, Th, Ex	S
SAINT-LEGER					S
SAINT-LEONARD					S
SAINTE-MARIE-KERQUE					S
SAINT-MARTIN-AU-LAERT					S
SAINT-MARTIN-BOULOGNE					S
SAINT-MARTIN-CHOQUEL					S
SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM					S
SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL					S
SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS					S
SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE					S
SAINT-NICOLAS					S
SAINT-OMER					S
SAINT-OMER-CAPELLE					S
SAINT-POL-SUR-TERNOISE	Mvt				S
SAINT-REMY-AU-BOIS					
SAINT-TRICAT					S
SAINT-VENANT					S
SALLAUMINES					S
SALPERWICK					S
SAMER					S
SANGATTE	Mvt		Mvt		S
SANGHEN					S
SAPIGNIES					S
SAUCHY-CAUCHY					S
SAUCHY-LESTREE					S
SAUDEMONT				Th, Tx, Ex	S
SAULCHOY					
SAVY-BERLETTE	Mvt				S
SELLES					S
SENINGHEM					S
SENLECQUES					S
SENLIS					S
SERQUES					S
SERVINS	Mvt				S
SETQUES					S
SIBIVILLE					
SIMENCOURT					S
SIRACOURT					S
SOUCHEZ					S
SURQUES					S
TANGRY					S

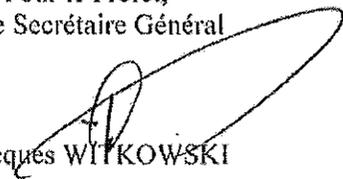
TARDINGHEN	Mvt			S
TATINGHEM				S
TENEUR				S
TERNAS			Tx, Th, Ex	S
THELUS				S
THEROUANNE				S
THIEMBRONNE				S
LA THIEULOYE				S
TIGNY-NOYELLE				
TILLOY-LES-HERMAVILLE				S
TILLOY-LES-MOFFLAINES			Tx, Th, Ex	S
TILLY-CAPELLE				S
TILQUES				S
TINCQUES				S
TINGRY				S
TORCY				S
TORTEQUESNE				S
LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	Mvt			
TOURNEHEM-SUR-LA-HEM				S
TRAMECOURT				S
TRESCAULT				S
TROISVAUX				S
TUBERSENT				
VALHUON				S
VAUDRICOURT				S
VAUDRINGHEM				S
VAULX	Mvt			
VAULX-VRAUCOURT				S
VELU				S
VENDIN-LES-BETHUNE				S
VENDIN-LE-VIEIL			Tx, Th, Ex	S
VERCHIN				S
VERCHOCQ				S
VERLINCTHUN				S
VERMELLES				S
VERQUIGNEUL				S
VERQUIN				S
VERTON	Mvt			
VIEILLE-CHAPELLE				S
VIEILLE-EGLISE				S
VIEIL-MOUTIER				S
VILLERS-AU-BOIS				S
VILLERS-AU-FLOS				S
VILLERS-BRULIN				S
VILLERS-CHATEL				S
VILLERS-LES-CAGNICOURT			Th, Tx, Ex	S
VILLERS-SIR-SIMON				S
VIMY				S
VINCLY				S
VIOLAINES				S
VIS-EN-ARTOIS				S

VITRY-EN-ARTOIS				S
WABEN	Mvt			
WACQUINGHEN				S
WAILLY	I		Th, Ex	S
WAMBERCOURT	I			
WANCOURT	I			S
WANQUETIN	I			S
WARDRECQUES				S
WARLENCOURT-EAUCOURT	I			
WARLUS				S
LE WAST	I			S
WAVRANS-SUR-L'AA		I		S
WAWRANS-SUR-TERNOISE				S
WESTREHEM				S
WICQUINGHEM		I		S
WIDHEM				S
WIERRE-AU-BOIS				S
WIERRE-EFFROY	I			S
WILLEMAN	I			
WILLERVAL				S
WIMEREUX	Mvt	Mvt		S
WIMILLE	I			S
WINGLES			Tx, Th, Ex	S
WIRWIGNES		I		S
WISMES				S
WISQUES				S
WISSANT	Mvt	Mvt		S
WITTERNESSE				S
WITTES	I			S
WIZERNES		I		S
YTRES				S
ZOTEUX				S
ZOUAFQUES		I		S
ZUDAUSQUES				S
ZUTKERQUE		I		S

I	inondation
Mvt	mouvement de terrain
C	cavités
Th	thermique
Ex	explosif
Tx	toxique
S	sismicité

ARRAS, le 15 avril 2011

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Jacques WITKOWSKI



PREFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS
Service Eau et Risques

ARRETE PREFECTORAL MODIFICATIF RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS POUR LES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE RISQUE SISMIQUE

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5, R 125-23 à R125-27 et R 563-1 à R 563-8 ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;
- Vu** le décret n° 2004 – 374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de M. Pierre de BOUSQUET de FLORIAN, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- Vu** le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 15 février 2006 modifié fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 15 février 2006 modifié fixant le contenu du dossier devant être utilisé par les propriétaires d'immeubles situés sur le territoire des communes de la liste in fine ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2011-10-174 du 10 mars 2011 portant délégation de signature ;
- Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRETE

Article 1 :

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques pour l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers situés dans les communes dont la liste est annexée in fine, sont

consignés, pour chaque commune, dans le dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.

Chaque dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire ;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
- la cartographie des zones exposées ou réglementées ;
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (DDTM62).

Le dossier d'informations est accessible sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) ou de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Article 2 :

Ces informations sont mises à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 3 :

Une copie du présent arrêté et le dossier d'information propre à la commune sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté et la liste annexée seront affichés en mairie et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais accessible sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr) dans la sous-rubrique « recueil des actes administratifs ».

Article 4 :

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, sis 143, Rue Jacquemars Gielée à Lille (59800), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage.

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du Ministre dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois, suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 5 :

Mesdames et Messieurs le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le directeur de cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissements, les chefs de service régionaux et départementaux concernés, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

ARRAS, le 15 avril 2011

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Jacques WITKOWSKI



PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Annexe à l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2011
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs

**Liste des communes concernées depuis le 15/02/2006
au titre du R.125-23 du code de l'environnement
où s'applique l'obligation d'annexer
un état des risques naturels et technologiques
à tout contrat de vente ou de location**

Communes	Zonage Sismique
ACHICOURT	FAIBLE
ACQUIN-WESTBECOURT	FAIBLE
AFFRINGUES	FAIBLE
AGNEZ-LES-DUISANS	FAIBLE
AGNY	FAIBLE
AIRE-SUR-LA-LYS	FAIBLE
AIX-EN-ERGNY	FAIBLE
ALEMBON	FAIBLE
ALINCYHUN	FAIBLE
ALLOUAGNE	FAIBLE
ALQUINES	FAIBLE
AMBLETEUSE	FAIBLE
AMES	FAIBLE
AMETTES	FAIBLE
ANDRES	FAIBLE
ANNAY	FAIBLE
ANNEZIN	FAIBLE
ARDRES	FAIBLE
ARQUES	FAIBLE
LES ATTAQUES	FAIBLE
AUBIGNY-EN-ARTOIS	FAIBLE
AUCHEL	FAIBLE
AUCHY-LES-MINES	FAIBLE
AUDINCYHUN	FAIBLE
AUDINGHEN	FAIBLE
AUDREHEM	FAIBLE
AUDRESSELLES	FAIBLE
AUDRUICQ	FAIBLE
AVESNES	FAIBLE

AVESNES-LES-BAPAUME	FAIBLE
AVION	FAIBLE
BAINCTHUN	FAIBLE
BAJUS	FAIBLE
BANCOURT	FAIBLE
BARASTRE	FAIBLE
BARLIN	FAIBLE
BAYENGHEM-LES-SENINGHEM	FAIBLE
BEALENCOURT	FAIBLE
BELLEBRUNE	FAIBLE
BELLE-ET-HOULLEFORT	FAIBLE
BERGUENEUSE	FAIBLE
BERNEVILLE	FAIBLE
BERNIEULLES	FAIBLE
BETHUNE	FAIBLE
BEUGIN	FAIBLE
BEUVREQUEN	FAIBLE
BEUVRY	FAIBLE
BEZINGHEM	FAIBLE
BLANGY-SUR-TERNOISE	FAIBLE
BLENDÉCQUES	FAIBLE
BLEQUIN	FAIBLE
BLINGEL	FAIBLE
BOIRY-BECQUERELLE	FAIBLE
BOIRY-NOTRE-DAME	FAIBLE
BOIRY-SAINT-MARTIN	FAIBLE
BOIRY-SAINTE-RICTRUDE	FAIBLE
BOISLEUX-AU-MONT	FAIBLE
BOISLEUX-SAINT-MARC	FAIBLE
BONNINGUES-LES-ARDRES	FAIBLE
BOULOGNE-SUR-MER	FAIBLE
BOURECQ	FAIBLE
BOURNONVILLE	FAIBLE
BOURS	FAIBLE
BOURSIN	FAIBLE
BOURTHES	FAIBLE
BOYELLES	FAIBLE
BREMES	FAIBLE
BRUAY-LA-BUISSIÈRE	FAIBLE
BULLY-LES-MINES	FAIBLE
BURBURE	FAIBLE
BUSNES	FAIBLE
CALONNE-RICOUART	FAIBLE
CALONNE-SUR-LA-LYS	FAIBLE
CAMBLAIN-CHATELAIN	FAIBLE
CARLY	FAIBLE
CAUCHY-A-LA-TOUR	FAIBLE

CHERISY	FAIBLE
CHOCQUES	FAIBLE
CLAIRMARAIS	FAIBLE
CLARQUES	FAIBLE
CLERQUES	FAIBLE
COLEMBERT	FAIBLE
LA COMTE	FAIBLE
CONDETTE	FAIBLE
CONTEVILLE-LES-BOULOGNE	FAIBLE
COQUELLES	FAIBLE
CORMONT	FAIBLE
COUPELLE-NEUVE	FAIBLE
COUPELLE-VIEILLE	FAIBLE
LA COUTURE	FAIBLE
COYECQUES	FAIBLE
CREMAREST	FAIBLE
CREQUY	FAIBLE
CROISILLES	FAIBLE
DELETTES	FAIBLE
DENNEBROEUCQ	FAIBLE
DIEVAL	FAIBLE
DIVION	FAIBLE
DOUDEAUVILLE	FAIBLE
DOUVRIN	FAIBLE
ECQUES	FAIBLE
ELEU-DIT-LEAUWETTE	FAIBLE
ELNES	FAIBLE
EMBRY	FAIBLE
EPERLECQUES	FAIBLE
EPS	FAIBLE
EQUIHEN-PLAGE	FAIBLE
ERGNY	FAIBLE
ESCALLES	FAIBLE
ESQUERDES	FAIBLE
ESSARS	FAIBLE
ESTEVELLES	FAIBLE
ESTREE-BLANCHE	FAIBLE
ESTREE-CAUCHY	FAIBLE
FAMPOUX	FAIBLE
FAUQUEMBERGUES	FAIBLE
FEBVIN-PALFART	FAIBLE
FERFAY	FAIBLE
FLORINGHEM	FAIBLE
FONTAINE-LES-CROISILLES	FAIBLE
FOUQUEREUIL	FAIBLE
FOQUIERES-LES-BETHUNE	FAIBLE
FOQUIERES-LES-LENS	FAIBLE

FREMICOURT	FAIBLE
FRESNES-LES-MONTAUBAN	FAIBLE
FRESNICOURT-LE-DOLMEN	FAIBLE
FRUGES	FAIBLE
GAUCHIN-LE-GAL	FAIBLE
GIVENCHY-EN-GOHELLE	FAIBLE
GONNEHEM	FAIBLE
GOSNAY	FAIBLE
GOUVES	FAIBLE
GUEMAPPE	FAIBLE
GUINES	FAIBLE
HAILLICOURT	FAIBLE
HAISNES	FAIBLE
HALLINES	FAIBLE
HAMES-BOUCRES	FAIBLE
HARNES	FAIBLE
HELFAUT	FAIBLE
HENINEL	FAIBLE
HENIN-BEAUMONT	FAIBLE
HENIN-SUR-COJUL	FAIBLE
HERLY	FAIBLE
HERMAVILLE	FAIBLE
HERMIES	FAIBLE
HESDIGNEUL-LES-BETHUNE	FAIBLE
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE	FAIBLE
HESDIN-L'ABBE	FAIBLE
HEUCHIN	FAIBLE
HEZECQUES	FAIBLE
HINGES	FAIBLE
HOCQUINGHEN	FAIBLE
HOUDAIN	FAIBLE
HOULLE	FAIBLE
HUBERSENT	FAIBLE
HUCQUELIERS	FAIBLE
ISBERGUES	FAIBLE
ISQUES	FAIBLE
IZEL-LES-EQUERCHIN	FAIBLE
LABEUVRIERE	FAIBLE
LAPUGNOY	FAIBLE
LEFOREST	FAIBLE
LENS	FAIBLE
LESPESES	FAIBLE
LESTREM	FAIBLE
LIBERCOURT	FAIBLE
LICQUES	FAIBLE
LIEVIN	FAIBLE
LILLERS	FAIBLE

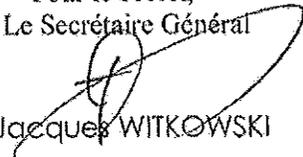
LOCON	FAIBLE
LOISON-SOUS-LENS	FAIBLE
LONGUENESSE	FAIBLE
LOUCHES	FAIBLE
LUGY	FAIBLE
LUMBRES	FAIBLE
MAGNICOURT-EN-COMTE	FAIBLE
MAMETZ	FAIBLE
MANINGHEN-HENNE	FAIBLE
MARCK	FAIBLE
MAREST	FAIBLE
MARLES-LES-MINES	FAIBLE
MARQUION	FAIBLE
MATRINGHEM	FAIBLE
MAZINGARBE	FAIBLE
MENCAS	FAIBLE
MENNEVILLE	FAIBLE
MERCK-SAINT-LIEVIN	FAIBLE
MEURCHIN	FAIBLE
MONCHY-LE-PREUX	FAIBLE
MONT-BERNANCHON	FAIBLE
MONTENESCOURT	FAIBLE
MOULLE	FAIBLE
MUNCQ-NIEURLET	FAIBLE
NEUFCHATEL-HARDELLOT	FAIBLE
NEUVILLE-BOURJONVAL	FAIBLE
NIELLES-LES-BLEQUIN	FAIBLE
NOEUX-LES-MINES	FAIBLE
NORDAUSQUES	FAIBLE
NORRENT-FONTES	FAIBLE
NORTKERQUE	FAIBLE
NOVELLETTE	FAIBLE
OIGNIES	FAIBLE
OUVE-WIRQUIN	FAIBLE
OYE-PLAGE	FAIBLE
PALLUEL	FAIBLE
PARENTY	FAIBLE
PERNES	FAIBLE
PERNES-LES-BOULOGNE	FAIBLE
PITTEFAUX	FAIBLE
PLANQUES	FAIBLE
POLINCOVE	FAIBLE
PONT-A-VENDIN	FAIBLE
LE PORTEL	FAIBLE
PRESSY	FAIBLE
PRONVILLE	FAIBLE
QUERNES	FAIBLE

QUESTRECQUES	FAIBLE
QUIERY-LA-MOTTE	FAIBLE
RADINGHEM	FAIBLE
RAMECOURT	FAIBLE
REBECQUES	FAIBLE
REBERGUES	FAIBLE
REBREUVE-RANCHICOURT	FAIBLE
RECLINGHEM	FAIBLE
RECQUES-SUR-HEM	FAIBLE
REMILLY-WIRQUIN	FAIBLE
RENTY	FAIBLE
RIMBOVAL	FAIBLE
RIVIERE	FAIBLE
ROBECQ	FAIBLE
ROCQUIGNY	FAIBLE
ROELLECOURT	FAIBLE
ROUETOIRE	FAIBLE
ROYON	FAIBLE
RUITZ	FAIBLE
RUMILLY	FAIBLE
SACHIN	FAIBLE
SAILLY-SUR-LA-LYS	FAIBLE
SAINT-ETIENNE-AU-MONT	FAIBLE
SAINT-FLORIS	FAIBLE
SAINT-LEGER	FAIBLE
SAINT-LEONARD	FAIBLE
SAINT-MARTIN-AU-LAERT	FAIBLE
SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM	FAIBLE
SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL	FAIBLE
SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	FAIBLE
SAINT-OMER	FAIBLE
SAINT-POL-SUR-TERNOISE	FAIBLE
SAINT-TRICAT	FAIBLE
SAINT-VENANT	FAIBLE
SALPERWICK	FAIBLE
SAMER	FAIBLE
SANGATTE	FAIBLE
SAVY-BERLETTE	FAIBLE
SENINGHEM	FAIBLE
SENLIS	FAIBLE
SERQUES	FAIBLE
SERVINS	FAIBLE
SETQUES	FAIBLE
TARDINGHEN	FAIBLE
THEROUANNE	FAIBLE
THIEMBRONNE	FAIBLE
TILLY-CAPELLE	FAIBLE
TILQUES	FAIBLE

TORCY	FAIBLE
TOURNEHEM-SUR-LA-HEM	FAIBLE
VENDIN-LE-VIEIL	FAIBLE
VERCHOCQ	FAIBLE
VIEILLE-CHAPELLE	FAIBLE
VINCLY	FAIBLE
VIS-EN-ARTOIS	FAIBLE
WANCOURT	FAIBLE
WANQUETIN	FAIBLE
LE WAST	FAIBLE
WAVRANS-SUR-LAA	FAIBLE
WICQUINGHEM	FAIBLE
WIERRE-EFFROY	FAIBLE
WIMEREUX	FAIBLE
WIMILLE	FAIBLE
WINGLES	FAIBLE
WIRWIGNES	FAIBLE
WISSANT	FAIBLE
WITTES	FAIBLE
WIZERNES	FAIBLE
ZOUAFQUES	FAIBLE
ZUTKERQUE	FAIBLE

ARRAS, le 15 avril 2011

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Jacques WITKOWSKI

Arrêtes portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêfés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques ».